



FACTURE ECHEANCIER

RAMANANTSOA ABASSE NADHIA
18 rue du 12eme rei
02200 SOISSONS

à Saint-Etienne, le 21/02/2019

Matériel : SmartPhone neuf - GALAXY S9 PLUS 64GB
Fournisseur : VIVRE MOBILE SOISSONS

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro PROP2019025988 C13992
La souscription de votre abonnement prend effet le 01/03/2019 pour une durée de 24 mois
Sa périodicité sera mensuelle
Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

LA BANQUE POSTALE - IBAN : FR3120041010020642525X02353

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 21/02/2019 de 9.78€HT (soit 11.74€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
25/03/2019	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €	25/03/2020	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €
25/04/2019	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €	25/04/2020	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €
25/05/2019	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €	25/05/2020	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €
25/06/2019	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €	25/06/2020	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €
25/07/2019	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €	25/07/2020	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €
25/08/2019	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €	25/08/2020	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €
25/09/2019	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €	25/09/2020	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €
25/10/2019	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €	25/10/2020	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €
25/11/2019	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €	25/11/2020	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €
25/12/2019	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €	25/12/2020	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €
25/01/2020	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €	25/01/2021	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €
25/02/2020	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €	25/02/2021	25.15 €	5.03 €	10.9 €	41.08 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties,
le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée.
(L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.
Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement
de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés
à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.